COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21-12-1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D/ 6160040 / Dossier pédagogique 50428

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : ~~756505U32C1~~ 750102 U32C1

Etablissement : INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

RUE ST-PIERRE,48
4500 HUY

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Lan.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

50428

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION.**

1. La présente proposition émane du réseau [1]

- ☐ Communauté française
- ☑ Provincial et communal
- ☐ Libre - confessionnel
- ☐ Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : [2]

dénomination : Institut Provincial de Promotion Sociale de Huy-Waremme
adresse complète : rue Saint Pierre, 48 - 4500 Huy

n° de matricule : 432 6160 040
n° de téléphone : 085/ 21 16 10 - 085/ 21 44 11 Fax : 085/ 23 35 69

2. Intitulé de l'unité de formation :

code : 75 01 02 U32 C1 [3]

INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de ..1...pages [2]

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de ..1...pages [2]

5. Classement de l'unité de formation :

- ☐ [1] enseignement secondaire degré — transition [1] inférieur [1] — qualification [1] supérieur [1]
- ☑ [1] enseignement supérieur de type court catégorie ESE.C
- ☐ [1] enseignement supérieur de type long catégorie .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement. repris en annexe n°3 de ...1.. pages [2]

7. Programme de(des) cours repris en annexe n°4 de ...1.. pages [2]

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de ...1.. pages [2]

9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n°6 de ...1.. pages [2]

---

[1] Biffer les mentions inutiles
[2] A compléter
[3] Réservé à l'administration

10. Horaire de l' unité de formation :

10.1 Dénomination des cours	Classement des cours [4]	Nombre de périodes [5]
Laboratoire d'informatique	.....CT.....	.....256.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

10.2. Part d'autonomie .....64.....

Total des périodes .....320.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : 12 NOV. 1993

Transmis par le réseau le : .....

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PROVINCIAL DIRECTION GÉNÉRALE

Signature du :

~~Chef d'établissement de la C.F.~~ [1]

Représentant du P.O. subventionné [1]

R. Lathy
Chef de Service

---

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
J. LEONARD

Date : 6-XII-93

Signature :

---

13. Décision : Accord provisoire - ~~Pas d'accord~~

Date : 10 DEC. 1993

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

---

[4] soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

[5] 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1
FINALITES :

INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE

1. FINALITES GENERALES.

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l' enseignement de Promotion Sociale cette unité doit :

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

2.a. Familiariser, via de nombreuses manipulations, à la programmation, en vue de résoudre éfficacement des problèmes d'informatisation

2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'installation et à l' utilisation des systèmes informatiques.

2.d. Développer
- -des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
- -des méthodes de travail transférables,
- -des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto formation).

N.B. L'apprentissage ne doit pas privilégier la connaissance d'un logiciel particulier

ANNEXE 2
CAPACITES PREALABLES REQUISES :

INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE

Pour être admissible dans cette unité de formation, le candidat* doit :

Etre capable

- de comprendre à l'audition et à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

-Pour le système (2 essais maximum)
- de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
- de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
- de passer correctement un programme rencontré;
- de sortir d'un programme;
- d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

- Pour le clavier :
  - de déplacer le curseur;
  - d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement;
  - d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules).

- Pour les éléments :
  - identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
  - différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

Titre pouvant en tenir lieu :

Est directement admissible le candidat porteur :

- D'un titre de niveau secondaire supérieur

ET

- D'une attestation de réussite de la formation :

  - "INFORMATIQUE - INITIATION A L'INFORMATIQUE".

* Afin de faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé à titre épicène.

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE (DES) COURS :

L'étudiant sera capable de :

En utilisant un outil de représentation (graphes NS, ordinogramme, ...) un langage de programmation structuré l'étudiant sera capable de :

1. D'expliquer ce qu'est la programmation.
2. De préciser les valeurs et les types de données.
3. De distinguer constantes, variables, expressions.
4. D'utiliser les structures de contrôle suivante :
- répétition tant que et jusque
- répétition avec indice
- les alternatives
- choix multiples
- séquence
- fonction

5. De définir et d'utiliser des procédures et/ou sous programmes :
- sans passage de valeur
- avec passage de valeur

6. D'utiliser des variables locales, et globales

7. De définir et d'utiliser les structures données suivantes :
- les tables à une, 2, dimensions
- les piles
- les files
- les listes
- les arbres
- les fichiers

8. D'écrire des procédures récursives.

9. De rechercher des algorithmes efficaces notamment pour :
- la gestion de tables
- les tris
- la gestion des fichiers

10. De distinguer programmation ascendante/descendante.

11. D'exprimer des programmes lisibles, commentés, documentés.

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques..

2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE

La compétence de l'étudiant sera jugée acceptable s'il est capable :

- confronté à un problème d'informatisation simple applicable à la gestion d'une Entreprise,
- à partir d'une mise en situation,
- en respectant le temps alloué,

O de présenter par écrit un programme informatique lisible, commenté et documenté. Ce programme comportera, au minimum la gestion d'un fichier.

ANNEXE 6
PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

INFORMATIQUE - BASES DE L'INFORMATIQUE

Le chargé de cours sera un enseignant.